



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2023-593 21/09/2023
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : Formation d'accompagnement dans l'emploi des personnels infirmiers affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF/SRFD/SFD EPLEFPA Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole Inspection de l'enseignement agricole

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique ambitieuse d'adaptation à l'emploi des agents affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA). A ce titre, un dispositif hybride mêlant formation et accompagnement a été conçu pour les personnels infirmiers qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère chargé de l'agriculture, au sein des EPLEFPA. Il s'appuie sur des expertises croisées des formateurs et de pairs ainsi que de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA). Il est mis en œuvre par l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA).

La présente note de service explicite les différents modules qui composent ce dispositif ainsi que leurs modalités d'organisation.

1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des personnels de santé des EPLEFPA

Dispositif de professionnalisation, le dispositif d'adaptation à l'emploi vise à permettre aux agents d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer leur métier, qu'elles soient théoriques ou professionnalisantes.

Le dispositif confié à l'ENSFEA répond aux principes suivants :

- Prise en compte de l'hétérogénéité du public : le cas échéant, positionnement établi à l'entrée en formation, et de manière obligatoire pour les agents n'ayant aucune expérience en établissements d'enseignement ;
- Équilibre dans l'alternance entre théorie et pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- Pluralité des intervenants parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole et des pairs pouvant faire partager leur expérience mais aussi des cadres du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ou d'autres ministères notamment celui de la Santé ;

1.1. Public cible

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents titulaires nouvellement nommés dans un poste de personnel de santé scolaire en EPLEFPA. La participation est fortement conseillée pour les agents contractuels dans la limite des places disponibles.

1.2. Modalités d'inscription

La formation étant obligatoire, les agents titulaires n'ont aucune démarche d'inscription à accomplir. Une liste des agents titulaires nouvellement affectés est transmise par l'administration centrale (SRH-DGER) à l'ENSFEA. Les convocations sont éditées et envoyées directement aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique. Pour les agents contractuels, la demande de participation sera faite par les intéressés, via mon self mobile (<https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile>). Pour les agents contractuels d'établissement qui n'ont pas d'accès à mon self mobile, la demande de participation sera faite par les intéressés, via le formulaire disponible sur https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMCO_2022_01.pdf) après validation de leur supérieur hiérarchique, transmis à l'ENSFEA sur appui.fc@ensfea.fr

1.3. Modalités de suivi par le supérieur hiérarchique

Pour la mise en œuvre optimale de ce dispositif d'ampleur, **les supérieurs hiérarchiques veilleront à une organisation facilitant le départ des agents en formation. Ils s'assureront également de la participation assidue des agents concernés aux formations.**

Il est rappelé que l'agent en formation est en position de travail et que **la participation aux actions de ce dispositif est prioritaire.**

Il est impératif que les entretiens d'évaluation professionnelle des agents comprennent un temps au cours duquel l'agent pourra dresser le bilan du dispositif de formation suivi.

1.4. Modalités de prise en charge financière

L'ensemble des frais de déplacement et d'hébergement des agents est pris en charge intégralement dans le cadre de l'enveloppe spécifique conventionnée avec l'ENSFEA, selon des modalités définies entre la DGER et l'opérateur, et conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

2. L'organisation de la formation

La formation est organisée autour de 4 semaines à suivre en intégralité.

- L'année de la prise de poste : 3 semaines de formation selon les thématiques suivantes :
 - o **Semaine 1 : du 20 au 24 novembre 2023** : La place unique du personnel de santé dans l'établissement : aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLFPA ;
 - o **Semaine 2 : du 25 au 29 mars 2024** : L'écoute : détecter, prévenir, orienter, agir ;
 - o **Semaine 3 : du 10 au 14 juin 2024** : Le rôle de l'infirmier en lien avec la communauté éducative.

Le programme détaillé des interventions se trouve en annexe 1 de cette note de service.

- L'année suivante :
 - o **Semaine 4 (date à définir)** : un regroupement d'échange de pratiques ou un complément de formation selon les besoins de la promotion.

Au minimum deux stages de formation continue seront également proposés au niveau national.

3. L'animation des actions de formation continue au sein du Programme Régional de Formation

Les Délégués Régionaux à la Formation Continue de chaque DRAAF, lors de la constitution du Document Régional de Formation, veilleront à organiser au moins une formation annuelle spécifique à destination des infirmières et infirmiers, et/ou des retours d'expérience en supervision sur le métier "infirmier" dans l'exercice de leurs missions en établissement.

Ces actions pourront se faire à l'aide de différents intervenants (DNA, IEA ou intervenants extérieurs) selon les remontées de besoin de formation identifiés par les agents. Cette

organisation sera élaborée impérativement en lien avec le SRFD, mais aussi avec le correspondant régional du réseau des infirmiers et l'animateur national du réseau.

4. L'évaluation de l'ensemble du dispositif

4.1. Evaluation par les agents

Les trois semaines de formation seront évaluées de manière individuelle mais aussi de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme en fin du parcours.

Chaque module du dispositif donne lieu à une évaluation individuelle des agents sous forme de questionnaires à la suite des sessions de formation.

L'ENSFEA est chargée de la mise en œuvre de cette évaluation.

4.2. Rapport d'activité annuel

L'ENSFEA rédigera un rapport annuel reprenant une synthèse des évaluations rendues par les agents. Les quatre modules du dispositif seront évalués de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme.

Ce rapport sera transmis par voie électronique à la sous-direction EDC avant le 1^{er} juillet 2024, afin de permettre des ajustements pour les sessions suivantes.

Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

Cédric MONTESINOS

Formation initiale des infirmier(e)s du La place unique du personnel de santé : aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLEFPA

Lundi 20/11	Mardi 21/11 8h30-12h	Mercredi 22/11 8h30-12h	Jeudi 23/11 8h30-12h	Vendredi 24/11 8h30-11h30
	Présentation du réseau handicap et des « dys » Clarisse Rigaut	Droits et devoirs des infirmières ; les missions et les responsabilités R. Volat Inspecteur	Droits et devoirs des infirmières ; les missions et les responsabilités R. Volat Inspecteur	Projection sur projet infirmierie avec objectifs Olivier Jourdant 11h30-12h Bilan H. Busson/Olivier Jourdant
13h30-15h30 Accueil : Damien Trémeau Aspects logistiques : Nadine Hirtzlin Présentation de la formation H. Busson/Olivier Jourdant 15h45-17h30 Présentation des missions de l'animateur national, le travail en service d'infirmierie, le jargon de l'EA O. Jourdant	13h30-17h La mise en œuvre du PAI Marie Leveau	13h30-17h Droits et devoirs des infirmières ; les missions et les responsabilités R. Volat Inspecteur	13h30-17h Droits et devoirs des infirmières ; les missions et les responsabilités R. Volat Inspecteur Visite de l'infirmierie du lycée et lien avec Mirea Carmona pour l'application pratique Mirea Carmona/IDE	

Lundi 25/03	Mardi 26/03 8h30-12h	Mercredi 27/03 8h30-12h	Jeudi 28/03 8h30-12h	Vendredi 29/03 8h30-11h30
	<p>Etude de cas pratique entre CPE et IDE</p> <p>Julie Blanc/Olivier Jourdan</p> <p>Avec CPE (Inspé et EA)</p>	<p>Entrée en prostitution des jeunes</p> <p>CIDFF</p> <p>Avec CPE</p>	<p>Promotion de la santé : 1^{ère} partie</p> <p>E. Desaulty</p>	<p>2^{ème} partie projet : où en sommes-nous ?</p> <p>Olivier Jourdan</p> <p>Bilan O. Jourdan/H. Busson/</p>
<p>13h30 à 17h</p> <p>Psychologie de l'Adolescent</p> <p>Julie Blanc</p> <p>Soirée terroir à partir de 18h</p>	<p>13h30-17h</p> <p>L'enfance en danger : recueil de la parole et signalement</p> <p>Association « Innocence en Danger »</p> <p>Avec CPE (Inspé et EA)</p>	<p>13h30-17h</p> <p>Apprendre pour les adolescents à avoir conscience de leur émotion par l'approche ludique</p> <p>Elise Merlier Infirmière Magnac-Laval</p>	<p>13h30-17h</p> <p>Accompagnement et traitement des informations juridiques</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Avec CPE</p>	

Formation initiale des infirmier(e)s du 10/06/24 au 14/06/24

Le rôle de l'infirmier en lien avec la communauté éducative

Lundi 10/06	Mardi 11/06 8h30-12h	Mercredi 12/06 8h30-12h	Jeudi 13/06 8h30-12h	Vendredi 14/06 8h30-12h
	Entretiens infirmiers : de la théorie à la pratique S. Dabernat Infirmière Hôpital Marchand Toulouse	Médiation et gestion des émotions et de la motivation chez les adolescents S. Iannuzzi	Promotion santé : développement des CPS E. Desaulty/H. Busson/O. Jourdant	Retours d'expériences sur des situations particulières Bilan de l'année H. Busson/O. Jourdant
13h30-14h Accueil présentation semaine Au cercle 14h15-17h30 Addiction/Harcèlement CSAPA en priorité	13h30-17h La santé mentale : qu'est-ce que c'est ? Comment j'accompagne ? Les points de vigilance ? S. Dabernat Infirmière Hôpital Marchand Toulouse	13h30-17h Projection et projets Olivier Jourdant	13h30-17h Promotion de la santé : développement des CPS E. Desaulty/H. Busson/O. Jourdant	